Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/5341

29.8.2024

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.11646 - CVC / CINVEN / PARTNER IN PET FOOD)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2024/5341)

1. Le 20 août 2024, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— CVC Capital Partners PLC («CVC», Jersey),

— Cinven Capital Management (VI) General Partner Limited, qui fait partie de Cinven («Cinven», Guernesey),

— Partner in Pet Food Hungaria Kft. («Partner in Pet Food», Hongrie), contrôlée par Artemis Acquisitions Topco Limited («Artemis Acquisitions») ([2]).

CVC et Cinven acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Partner in Pet Food.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— CVC fournit des conseils en investissement à certains fonds et instruments de placement (les «fonds CVC») et/ou gère des investissements pour leur compte. Les fonds CVC détiennent des participations dans des sociétés exerçant des activités dans divers secteurs à travers le monde, notamment ceux des services financiers, des produits chimiques, des services d'utilité publique, de l'industrie manufacturière, du commerce de détail et de la distribution, en Europe, aux États-Unis et dans la région Asie-Pacifique;

— Cinven est une société d'investissement privée fournissant des services de gestion d'investissements et de conseils en investissement à plusieurs fonds de placement. Les entreprises appartenant au portefeuille d'investissements des fonds de Cinven exercent leurs activités dans un large éventail de sous-secteurs, principalement dans les services aux entreprises et aux consommateurs, les services financiers, les soins de santé, les produits industriels, les technologies, les médias et les télécommunications;

3. Les activités de l'entreprise Partner in Pet Food sont les suivantes: production et fourniture d'aliments industriels pour animaux de compagnie. Sa gamme de produits couvre diverses espèces d'animaux de compagnie, en mettant particulièrement l'accent sur les chats et les chiens.

4. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([3]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) Les activités d'Artemis Acquisitions se limitent à des activités de holding, à la prise de décisions stratégiques conformément aux documents relatifs à la gouvernance, et à la fixation des paramètres de la stratégie de Partner in Pet Food.
([3]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.11646 - CVC / CINVEN / PARTNER IN PET FOOD

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE